



Délibération du Comité

Assemblée générale du 2 mars 2026

Date de convocation : 24 février 2026

Date d'affichage : 24 février 2026

Membres	En exercice	144	Vote	Pour	80
	Présents	78		Contre	0
	Pouvoirs	3		Abstention	0
	Votants	80		Total	80

(M. Jacques Jacquenet s'étant retiré)

Objet : Compte administratif 2025 Budget principal - Approbation

Sous la présidence de Pascal Grappin, rapporteur, les comptes administratifs et les résultats de l'exercice budgétaire 2025 du Budget principal sont présentés aux membres du Comité.

Compte administratif - Budget Principal

Résultat de l'exercice 2025

	Dépenses	Recettes	Affectation Résultats N-1	Résultat 2025
Fonctionnement	8 809 470.78	11 794 671.57	4 798 636.32	7 783 837.11
Investissement	17 916 331.76	20 596 853.97	- 4 830 345.44	- 2 149 823.23
Total du CA	26 725 802.54	32 391 525.54	- 31 709.12	5 634 013.88
RAR	8 756 971.68	6 377 762.93		- 2 379 208.75
TOTAL	35 482 774.22	38 769 288.47	- 31 709.12	3 254 805.13

Le résultat de clôture intégrant les restes à réaliser est donc le suivant : 3 254 805.13 €.

Après en avoir délibéré, Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ne prenant pas part au vote,

Le Comité :

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif 2025 pour le Budget principal ;
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2025 qui se résume comme ci-dessus et en arrête les résultats définitifs ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

→ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.



Dijon, le 5 mars 2026

Le 1^{er} Vice-Président du SICECO

Pascal Grappin

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20260306-2-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-03-2026

Publication le : 06-03-2026